

# VOTRE SANTE AUX ETATS-UNIS

## Table des matières

L'assurance santé aux Etats-Unis.....	1
Tarifs des soins de santé.....	2
Y a-t-il des vaccins obligatoires ?.....	2
Les étudiants qui partent étudier aux Etats-Unis sont-ils couverts par leur sécurité sociale ? .....	2
Quel est le statut social d'un étudiant qui part aux Etats-Unis dans le cadre d'un échange ? .....	3
Quel est le statut d'un étudiant qui part aux Etats-Unis en dehors du cadre d'un échange?...3	
Qu'est-ce que la CFE?.....	3
Comment choisir une assurance privée ? .....	3
Combien coûte un contrat d'assurance santé/ rapatriement/ assistance/ responsabilité civile ?.....	4
Est-ce que les assurances privées couvrent tout ? .....	4
Que faire en cas de traitement de longue durée ? .....	5
Est-ce que les universités américaines proposent un service médical minimum pour les étudiants ? .....	5
QUELQUES ADRESSES D'ASSURANCES PRIVEES FRANCAISES.....	6
Ressources utiles .....	7

## L'assurance santé aux Etats-Unis

Il n'existe pas de système public obligatoire d'assurance maladie aux Etats-Unis comme c'est le cas en France. La majorité des américains sont couverts par des assurances privées souvent offertes par leurs employeurs. Les étudiants américains sont couverts par l'assurance de leurs parents ou souscrivent à une assurance santé souvent incluses dans leurs frais de scolarité. La prise en charge publique ne concerne que deux catégories de personnes, les plus de 65 ans qui sont couverts par le programme fédéral *Medicare* et les familles pauvres éligibles au programme *Medicaid*.

Pour en savoir plus, consultez le site du CLEISS :

[https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime\\_etatsunis.html](https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_etatsunis.html)

## Tarifs des soins de santé

Les frais médicaux aux Etats-Unis sont très élevés. Voici quelques exemples fournis par des assurances spécialisées pour les étudiants qui partent à l'étranger :

- Coût moyen d'un médecin généraliste : environ 80€ (contre 25€ en France)
- Une journée de prise en charge à l'hôpital : environ 4200€ (contre 800€ en France)
- Coût d'une opération de l'appendicite en Floride : 49 000\$ (environ 43 000€)
- Coût d'une simple analyse de sang : autour de 150\$ (contre quelques dizaines d'euros en France...)

## Y a-t-il des vaccins obligatoires ?

Certaines vaccinations sont obligatoires en particulier pour les rentrées scolaires et universitaires :

- rougeole (measles),
- diphtérie-tétanos-polio,
- coqueluche (whooping cough),
- rubéole (rubella, German measles),
- oreillons (mumps),
- BCG (Mantoux test).
- COVID-19 : Depuis le 8 novembre 2021, les voyageurs de 18 ans et plus à destination des États-Unis par voie aérienne doivent obligatoirement présenter une preuve de vaccination complète contre le Covid-19 pour être autorisés à embarquer. [Plus d'infos ici.](#)

## Les étudiants qui partent étudier aux Etats-Unis sont-ils couverts par leur sécurité sociale ?

Si vous poursuivez vos études à l'étranger, dans un pays non européen, votre protection sociale varie en fonction de votre pays d'accueil. **Si vous avez moins de 20 ans**, vos frais médicaux urgents sont remboursés par la caisse d'Assurance Maladie de vos parents, dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur [*c'est-à-dire bien en deçà des tarifs pratiqués aux Etats-Unis*]. **Si vous avez plus de 20 ans**, vous devez vous inscrire auprès du régime étudiant de sécurité sociale du pays. S'il n'existe pas de régime étudiant dans votre pays d'accueil, affiliiez-vous auprès du régime local de sécurité sociale. Vous pouvez également adhérer à la Caisse des français de l'étranger (C.F.E.) à condition d'avoir la nationalité française.

Chaque pays a un régime de sécurité social qui lui est propre, votre protection sociale sera donc différente d'un pays à l'autre. Pour obtenir des informations plus précises, contactez votre caisse d'Assurance Maladie, votre mutuelle étudiante ou votre établissement scolaire. Vous pouvez également contacter l'ambassade ou le consulat de votre futur pays d'accueil ou la C.F.E. (Informations recueillies sur le site de l'Assurance Maladie : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr))

## Quel est le statut social d'un étudiant qui part aux Etats-Unis dans le cadre d'un échange ?

Le régime étudiant de sécurité sociale disparaîtra au 31 août 2019. A compter du 1er septembre 2019 au plus tard, vous serez rattaché, si vous êtes toujours étudiant, à la caisse primaire d'assurance maladie de votre lieu de résidence (Informations recueillies sur le site de l'Assurance Maladie : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr))

## Quel est le statut d'un étudiant qui part aux Etats-Unis en dehors du cadre d'un échange?

Un étudiant qui part aux Etats-Unis sans accord d'échange (c'est à dire sans être inscrit dans une université française) est considéré comme ayant terminé ses études en France. Comme indiqué sur le site de l'Assurance Maladie ([www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)): « À la fin de l'année universitaire, contactez la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence. En principe, c'est elle qui assurera la gestion de votre dossier et le remboursement de vos frais de santé (maladie et maternité) dès le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours. »

Vous pouvez aussi contacter un conseiller de l'Assurance Maladie par téléphone en composant le 36 46 (service 0,06€/min + prix appel), à votre écoute du lundi au vendredi pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches.

## Qu'est-ce que la CFE?

La CFE est la caisse de sécurité sociale assurant les français qui travaillent, étudient ou simplement vivent à l'étranger. L'adhésion à la CFE n'est pas obligatoire mais elle garantit la continuité totale avec la Sécurité sociale en France au départ et au retour évitant les délais de carence.

Cotisations mensuelles pour un étudiant qui part aux Etats-Unis : environ 30€

Dans la mesure où les soins reçus à l'étranger sont remboursés par la Sécurité Sociale ou par la Caisse des Français de l'étranger dans la limite des tarifs applicables en France, cela peut être insuffisant, notamment dans les régions du monde où les coûts de santé sont élevés, comme aux Etats-Unis... **Il faut donc absolument souscrire à une assurance complémentaire privée.**

N.B. :Sachez également que les services d'immigration américains exigent des étudiants et chercheurs étrangers qui partent avec un visa J-1 ou F-1 qu'ils possèdent une assurance santé. Une preuve de cette souscription peut vous être demandée lors de votre entretien au consulat américain à Paris.

## Comment choisir une assurance privée ?

Il est important de choisir une assurance qui a potentiellement les moyens de rembourser des frais aussi élevés que ceux pratiqués aux Etats-Unis. Il vous est fortement conseillé de choisir une assurance qui propose des plafonds de remboursement d'environ 500 000€

minimum ;

Vérifier que les clauses suivantes sont comprises dans le contrat :

- Remboursement frais médicaux/d'hospitalisation : pourcentage des frais réels et non un pourcentage du tarif de convention de la sécu;
- Assistance médicale et rapatriement : rapatriement sanitaire en cas d'accident, rapatriement du corps en cas de décès, retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille, présence d'un proche en cas d'accident, remboursement des frais de recherche en mer ;
- Assistance juridique : frais de caution pénale + frais d'avocat ;
- Responsabilité civile : dommages corporels et matériels causés à autrui.

## **Combien coûte un contrat d'assurance santé/ rapatriement/ assistance/ responsabilité civile ?**

La plupart des assurances privées françaises qui proposent ce type de contrats d'assurance ont des tarifs qui tournent autour de 500€ pour 12 mois pour un jeune ou un étudiant de moins de 30 ans. A vous de comparer les plafonds proposés ainsi que les différents services annexes. Les compagnies d'assurances américaines sont plus chères (entre 700\$ et parfois plus de 2000\$ par an) mais ont quelquefois plus d'avantages (voir ci-dessous).

## **Est-ce que les assurances privées couvrent tout ?**

Non. Certains frais médicaux sont toujours mal couverts, comme par exemple : les soins dentaires, l'optique, les prothèses, les maladies des yeux. Donc, avant de partir faites-vous faire une deuxième paire de lunettes ou prévoyez suffisamment de lentilles de rechange, aller faire un check up chez le dentiste. Lisez bien les exclusions aux contrats plus attentivement que le contrat lui-même (pratique de sport à haut niveau, maladies contractées avant le départ, maladies mentales et dépression, maternité, etc.). Sachez que la plupart des assurances européennes ne couvrent pas les frais de soins résultants de maladies chroniques (asthme, diabète, etc) ou de maladies contractées avant le séjour aux Etats-Unis.

**N.B. : Faites attention aux assurances fournies avec carte de crédit, billet d'avion : elles ne durent en général que 3 mois et sont plus des contrats d'assistance plutôt que des vrais assurances santé.**

## **Qu'en est-il des assurances proposées par les universités américaines ?**

Il y a généralement trois cas de figure:

1. Votre institution d'accueil vous inscrit directement dans leur propre couverture d'assurance santé et inclut les frais de cette assurance dans vos frais de scolarité sans que vous puissiez y renoncer. C'est le cas de UC Berkeley par exemple (tarif 2022-23 entre \$1,984 et \$3,186 par semestre selon votre niveau d'études).

2. Votre institution d'accueil vous permet de souscrire à une autre assurance santé que la leur mais il faut obtenir une exemption ("waiver") et prouver que votre couverture est équivalente ou supérieure à celle proposée par l'université. C'est le cas par exemple de l'université du Texas : <https://global.utexas.edu/iss/advising-services/insurance/waivers>

3. Votre institution d'accueil vous laisse le choix entre leur assurance santé ou une autre. Pas besoin dans ce cas d'obtenir de "waiver". Ce dernier cas est assez rare.

## **Que faire en cas de traitement de longue durée ?**

Vous devez avant votre départ demander à votre médecin traitant (ou au médecin prescripteur de votre traitement) une ordonnance de renouvellement de votre traitement habituel pour la durée de votre séjour. La durée du traitement délivré en 1 seule fois dans le cadre d'un départ à l'étranger ne peut excéder 6 mois dans la limite de la durée de traitement prescrit. Sur l'ordonnance le médecin doit indiquer son avis favorable et préciser que vous partez à l'étranger. Il faut ensuite contacter votre CPAM. Appelez au 36 46 pour en savoir plus.

Si vous souhaitez quand même acheter vos médicaments aux Etats-Unis, demandez le nom de la molécule à votre médecin, car les noms des médicaments ne sont pas forcément les mêmes.

## **Est-ce que les universités américaines proposent un service médical minimum pour les étudiants ?**

La plupart des campus possèdent un *Student Health Center* composé de médecins et d'infirmières. Les soins y sont beaucoup moins chers et tout aussi efficaces que chez un médecin local et très souvent les étudiants ne payent pas la consultation. Dans la plupart des cas, le *Student Health Center* reçoit des fonds de l'université et aussi des *fees* que les étudiants payent chaque trimestre ou semestre. Certaines assurances américaines peuvent vous permettre de réduire vos dépenses de santé si vous vous faites soigner d'abord au *Student Health Center*.

Si votre université américaine d'accueil ne possède pas de *Student Health Service*, il est conseillé d'aller voir votre *Foreign Student Advisor* afin qu'il vous recommande une liste de centres médicaux appropriés à vos besoins.

**Attention!** Présentez-vous aux urgences d'un hôpital seulement en cas d'accident ou de maladie grave. Les urgences des hôpitaux américains possèdent souvent les soins les plus onéreux contrairement à certains pays et beaucoup d'assurances ne couvriront pas les frais s'il ne s'agit pas d'un cas d'urgence (lisez les clauses de votre contrat d'assurance pour savoir ce qui est considéré comme «soins d'urgence»).

## QUELQUES ADRESSES D'ASSURANCES PRIVEES FRANCAISES

Attention ! Cette liste n'est pas exhaustive et ne constitue en aucun cas une recommandation de la part de la Commission franco-américaine.

N.B. : même si le régime de sécurité sociale étudiant a disparu en septembre 2019, quelques mutuelles étudiantes continuent à proposer des assurances santé pour les étudiants qui partent à l'étranger.

Les mutuelles qui sont indiquées avec un astérisque rouge\* couvrent les frais de santé liés au COVID-19.

<b>ACS – GLOBE PARTNER*</b> Assistance voyage internationale pour étudiants <a href="http://www.assistance-etudiants.com">www.assistance-etudiants.com</a>	<b>April International*</b> My studies Cover <a href="https://fr.april-international.com/">https://fr.april-international.com/</a>
<b>AVA*</b> Plan Santé International STUDIES <a href="http://www.ava.fr/etudiants-a-letranger/">www.ava.fr/etudiants-a-letranger/</a>	<b>CHAPKA ASSURANCES*</b> CAP STUDENT <a href="http://www.chapkadirect.fr">www.chapkadirect.fr</a>
<b>EuropUSA*</b> Assurance santé USA <a href="http://www.europusa.com">www.europusa.com</a>	<b>MSH international (anciennement ASFE)</b> Start'Expat <a href="http://www.msh-intl.com">www.msh-intl.com</a>
<b>SMENO</b> Plan santé international <a href="http://www.smeno.com">www.smeno.com</a>	<b>HEYME *</b> <a href="https://worldpass.heyeme.care/">https://worldpass.heyeme.care/</a>
<b>SMERRA</b> Pack Monde <a href="https://smerra.fr/">https://smerra.fr/</a>	

## Ressources utiles

[France Diplomatie – Préparer son expatriation](#)

[Ameli.fr – Protection Sociale à l'Etranger](#)

Voici des articles de nos partenaires concernant la santé aux Etats-Unis :

[EuropUSA - votre santé](#)



**Avril 2022**

Centre EducationUSA  
Commission Fulbright franco-  
américaine  
[www.fulbright-france.org](http://www.fulbright-france.org)

